

Avis d'attribution d'une convention d'occupation du domaine public

AVIS PUBLIÉ LE 23/05/2024

1. Gestionnaire du domaine

En application des articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, les personnes publiques sont compétentes pour mettre à disposition leur domaine public en vue d'une exploitation commerciale.

Le présent titre d'occupation domaniale est délivré par :

Le Département de l'Indre

Place de la Victoire et des alliés

36020 Châteauroux Cedex

Collectivité territoriale identifiée au SIREN sous le numéro 223600016, représenté par son Président, Marc FLEURET.

2. Convention d'occupation temporaire du domaine public :

2.1. Objet et durée de la convention

La consultation a pour objet de recueillir des candidatures de restaurateurs expérimentés dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant l'exploitation commerciale du site de la Plaine Départementale des sports de l'Indre, lors du passage de la flamme olympique le 27 mai.

La convention sera effective le jour de la manifestation.

2.2. Régime juridique applicable

La convention relève du régime administratif des occupations privatives du domaine public.

Elle est régie par le code général de la propriété des personnes publiques.

La procédure d'attribution est encadrée par les articles L. 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

2.3. Procédure suivie

Du 13 mai 2024 au 20 mai 2024, le Département de l'Indre a organisé une procédure de sélection sur son site internet www.indre.fr en vue de l'attribution d'une occupation d'un bien relevant de son domaine public permettant la mise en place d'une offre de restauration à la Plaine Départementale des Sports lors du passage de la flamme olympique le 27 mai.

Une seule candidature a été réceptionnée.

Conformément à l'article L. 2122-1-3, 3° du code général de la propriété des personnes publiques, l'attribution de la présente convention est conclue à l'amiable.

2.4. Bénéficiaire

La convention d'occupation temporaire du domaine public est signée avec :

Association des Jeunes Agriculteurs de l'Indre

24 rue des Ingrains

36022 Châteauroux Cedex

2.5. Date de conclusion de la convention

La convention d'occupation temporaire du domaine public a été conclue le 23 mai 2024

3. Consultation de la convention :

La convention d'occupation temporaire du domaine public peut être consultée sur rendez-vous à l'adresse suivante :

Le Département de l'Indre

Place de la Victoire et des alliés 36020

Châteauroux Cedex

Tél : 01 43 08 66 15

4. Voies et délais de recours :

Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le Tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles.

Le Tribunal administratif de Limoges peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.